



# La Vie de la Commune en Bref

13, rue Anatole Jovélet  
- 80780 -

Tél. : 03-22-52-90-90

Fax : 03-22-39-05-30

Mail : mairie.saint-leger-  
les-domart@laposte.net

Site : [https://  
mairiesaintlegerlesdomart.fr](https://mairiesaintlegerlesdomart.fr)

Horaires d'ouverture:

*Du Lundi au Vendre-  
di:* 8H30-12H00 au  
public et de 14H00-  
17H00 par téléphone  
ou sur rendez-vous.

Année 2022, N° 64

Date de parution : SEPTEMBRE 2022

## DES NOUVELLES DES BÂTIMENTS



Les travaux de construction de la salle d'évolution scolaire et sportive, située dans la cour de l'école Jules Ferry, sont achevés et réceptionnés depuis mi-septembre.



Cette salle pourra également accueillir des activités périscolaires et extrascolaires dans le courant 2023.

### Dans ce numéro :

Des nouvelles des bâtiments	1
Extinction nocturne de l'éclairage public	1
Vente de bois	1
Ancien Cimetière de notre Village, l'information de sa gestion est en cours ; à quoi ça sert ?	2
Conseil Départemental : coup de pouce chèque alimentaire.	2
Information CNL80	3
Dispositif cantine à 1 Euro	3
La rentrée scolaire 2022/2023	3
Ça s'est passé à la Médiathèque !	4
A.C.M. Juillet 2022	5
La commission des fêtes	5
Noël de la solidarité	6
Le colis des aînés	6
Fêtes à venir	6

## EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie, le conseil municipal a considéré que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.



Aussi pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu à partir du 31 octobre 2022 sur l'ensemble du territoire de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART, tous les jours de 0 H 00 à 5 H 00, (y compris les illuminations de Noël).

## VENTE DE BOIS

Les employés communaux ont procédé à l'abattage de plusieurs peupliers fin novembre 2021. Le bois a été débité en grosses bûches de 50 centimètres environ.

Le bois est vendu au prix de 50 € le stère et à partir de 5 stères le prix sera de 45 €. Le paiement se fera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor public lors de la réservation.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie. Les lots seront attribués selon l'ordre d'arrivée des inscriptions en fonction du stock tout en sachant que la quantité est limitée à 40 stères.

Les stères seront à retirer par vos soins au centre d'exploitation communal, sur rendez-vous donné par le responsable technique après inscription.

## ANCIEN CIMETIÈRE DE NOTRE VILLAGE, L'INFORMATISATION DE SA GESTION EST EN COURS ; À QUOI ÇA SERT ?

Ce travail, qui s'inscrit sur une longue durée, initié par Laurence LALOT, trop tôt disparue, est réalisé par Isabelle SOUILLARD aidée ponctuellement par le personnel technique et les secrétaires de mairie qu'elle tient à remercier.

Il a consisté à photographier et collecter les informations sur chaque tombe. Nathalie GODARD contribue activement par ses connaissances personnelles ou ses recherches.

Au final le rapprochement des registres, photos et titres de concessions est effectué, scanné et informatisé ce qui, à terme simplifiera les recherches en Mairie lors des décès, demandes de travaux et/ou d'informations émanant des familles.

Il permet aussi de ramener au jour la mémoire de personnages marquants ou de faits tragiques donc voici 3 exemples :

- Balthazar FROIDURE Meunier au Moulin Clapet, nourricier des pauvres ;
- Angèle D'HAVERNAS âgée de 22 ans en 1878 ;
- Famille FAUCHATRE, décimée lors d'un bombardement aérien.

Vos souvenirs personnels concernant d'anciennes sépultures sont précieux. N'hésitez pas à les partager avec nous. Nous vous en remercions par avance.

*Les Adjointes chargées du Cimetière.*



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL : COUP DE POUCE CHÈQUE ALIMENTAIRE



Dans le cadre du [budget supplémentaire 2022](#) et dans un contexte difficile de forte inflation et d'augmentation du coût de la vie, les [élus du Conseil départemental](#) ont décidé la création d'un dispositif d'**aide alimentaire de 50 €**, sous forme de 2 chèques de 25 €, à destination des publics les plus fragiles.

**Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, contactez la [MDSI](#) de FLIXECOURT au 03.60.03.43.70.**

**Le chèque est à utiliser avant le 31 décembre 2022, prioritairement pour l'achat de [produits locaux](#).**

**CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL80)**

Les élections des représentants des locataires dans les conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM et ESH **se tiendront du 15 Novembre au 15 Décembre 2022**. À travers cette élection, les locataires du parc social éliront ainsi les locataires qui représenteront leurs intérêts auprès de leur bailleur.

Ces élections sont donc fondamentales pour la démocratie habitante puisqu'elles permettent la prise en compte de la voix des locataires dans la vie de leur résidence.

**DISPOSITIF « CANTINE À 1 EURO »**

Le conseil municipal a mis en place le dispositif « cantine à 1€ » proposé par l'État.

Dans ce cadre, 3 tranches de tarifs ont été instaurées selon le quotient familial des familles : au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 €, et une supérieure à 1 € (l'aide est versée pour chaque repas scolaire servi à un tarif inférieur ou égal à 1 €).

Ces tarifs sont applicables depuis la rentrée de septembre 2022, pour une durée indéterminée pouvant aller jusque 3 ans. À terme, la tarification par tranches sera abandonnée et le tarif en vigueur sera de nouveau appliqué, sauf en cas de dérogation du dispositif par l'État.

Afin de permettre à une majorité de familles de bénéficier de ce dispositif, les membres du conseil municipal ont décidé de voter les tarifs suivants, à l'unanimité (*pour la rentrée scolaire 2022-2023, le quotient familial sera le dernier connu, soit avril 2022*) :

- Quotient familial situé entre 0 et 1 300 € : 0.90 € le repas
- Quotient familial situé entre 1 301 € et 2 600 € : 1 € le repas
- Quotient familial de 2 601 € et plus : 3 € le repas

**EFFECTIFS DES CLASSES - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

En ce jeudi 1<sup>er</sup> septembre, une nouvelle directrice ainsi que 2 enseignantes sont arrivées au groupe scolaire DOLTO/FERRY.

Mme Blandine IBRAHIM, directrice, succède ainsi à Mme Sylvie GUILLEMET. Après quelques années passées dans l'école de BETTENCOURT-SAINT-OUEN en tant que directrice et enseignante de maternelle à la fois, elle prend cette année la direction à plein temps du groupe scolaire DOLTO/FERRY.

En primaire, 2 nouvelles enseignantes font aussi leur rentrée : Mme PATINIER et Mme KWASMIEWSKA.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune au sein de nos écoles.

CLASSES	EFFECTIFS	ENSEIGNANTS
TPS	16	Mme MOREL
TPS/PS	16	Mme LASSAL / Mme PELEMAN
PS/MS	17	Mme PANCIERA
MS/GS	15	Mme OLIVIER
GS	15	Mme COLLET
CP	15	Mme SIMON
CP/CE1	15	Mme DAVID
CE1	16	M. VERLIN
CE2	24	Mme CARLIER DAMERVAL
CM1	21	Mme PATINIER
CM2 A	17	Mme SNAUWAERT
CM2 B	18	Mme NIVELLE
ULIS	Répartis selon les niveaux	Mme KWASMIEWSKA
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	



**NOUS VOUS  
SOUHAITONS À  
TOUTES ET À TOUS  
UNE BONNE  
ANNÉE SCOLAIRE.**





## ÇA S'EST PASSÉ À LA MÉDIATHÈQUE !

### ✦ SPECTACLE JEUNESSE



Samedi 1er octobre, la médiathèque a accueilli la conteuse Aurore Malpart venue présenter son spectacle « J'me cache ».

Cette manifestation qui était offerte par la Communauté de Communes Nièvre et Somme a rencontré un beau succès, avec un public nombreux.

Ce spectacle pétillant, plein d'humour et de malices a ravi les spectateurs.

Un bon moment de détente pour les petits et les grands...

### ✦ RÉSIDENCE D'AUTEUR

Mardi 4 octobre, les élèves de Mme Simon (CP) ont eu la chance de participer à un atelier d'illustration avec Hubert Poirot-Bourdain, auteur et illustrateur.

La séance a débuté par la lecture de son ouvrage « Que fait le soleil ? », lauréat du concours « Des parents, des bébés, un livre ». Puis, en lien avec l'album « Le train » les petits dessinateurs en herbe ont imaginé leur wagon idéal.



Chaque enfant est reparti ravi avec leur chef-d'œuvre.

*Bravo aux élèves pour leur créativité !*

*Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la résidence d'auteur petite enfance financé par la Bibliothèque Départementale de la Somme.*



### ✦ PROCHAINES ANIMATIONS

A noter sur vos agendas !

- **Le vendredi 14 octobre à 20h00 : Atelier danse latine** : initiation Bachata avec Hélène de l'association Duo Danse.  
Public : Adulte (seul ou accompagné)
- **Le jeudi 10 novembre à 18h15 : « Paroles de Poilus, héros éternels »** : lecture de lettres et témoignages personnels de Poilus, depuis la mobilisation jusqu'au matin de l'Armistice par des élèves volontaires des classes de CM2.  
Tout public.
- **Le samedi 03 décembre : Atelier spécial Noël** : création d'un lutin 2 séances de 9h30 à 12h30.  
Public : adulte et adolescent et de 14h00 à 17h00

Toutes les animations sont **gratuites sur réservation** dans la limite des places disponibles. N'hésitez pas à vous inscrire !

*Patricia Jacquart  
Responsable de la médiathèque*

## ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (-ACM) JUILLET 2022

Après deux années compliquées au vu des conditions sanitaires, cette année nous avons enfin pu proposer aux enfants un accueil de loisirs dit « normal » avec environ 70 enfants âgés de 3 à 14 ans.

Celui-ci avait pour thème : Un été magique et fantastique.

Ces 3 semaines de centre ont rimé avec enchantement, magie, féerie, amusement, joie et rigolade.

Au programme, sortie piscine, après-midi Accro Kids, Bowling et Histogame, journée Acrobranche et chasse aux trésors, pique-nique, grands jeux, veillée pour le groupe des Ados sur le thème du Casino, sortie au Parc Asterix, grand jeu sur le stade de foot avec structures gonflables, intervention de la Croix Rouge, jeu à la médiathèque, spectacle de magie, activités cuisine, activités manuelles, jeux sportifs.

Un programme bien chargé et une joie pour les enfants de se retrouver tous ensemble sans contrainte.

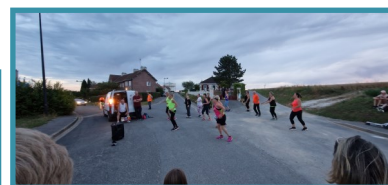
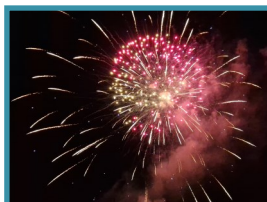
Rendez-vous en Juillet 2023 pour de nouvelles aventures !



## LES MANIFESTATIONS

### FÊTE NATIONALE 2022 : 13 et 14 JUILLET

Le 13 Juillet au soir a eu lieu la retraite aux flambeaux, suivie d'un feu d'artifice au Stade d'Harondel.



Le lendemain matin sous le soleil et la canicule, après la traditionnelle cérémonie du 14 Juillet au monument aux morts, place fut donnée à midi, au repas champêtre sur les terrains de tennis. L'ensemble du Conseil Municipal, en place depuis le matin, a accueilli les convives par un apéritif et un concert animé par Tony LADENT.



Musique et danses, jambons grillés, mais également rires et jeux pour les plus jeunes, ont été partagés par tous !!!

### APÉRITIF CONCERT

Le samedi 17 Septembre 2022, afin de lancer l'ouverture de la fête foraine, et pour la première année, la municipalité et le comité des Fêtes de la commune ont organisé un apéritif concert gratuit, animé par le groupe « TEMPO ».

Les convives ont pu se restaurer auprès d'un foodtruck et une buvette tenue par le comité des Fêtes.



### FÊTE LOCALE ET RÉDERIE



Le 18 Septembre dernier, s'est déroulée la fête foraine de S<sup>t</sup>-LÉGER, ainsi qu'une réderie organisée par la Municipalité.

Comme chaque année, un bon pour une partie gratuite de manège a été remis aux enfants scolarisés aux écoles de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART.



## EXPÉRIENCE ET JEUNESSE, EN- SEMBLE POUR SAINT-LÉGER

**Mairie de SAINT-LÉGER-  
LES-DOMART \_ 80780**

## AVIS AUX HABITANTS ! IMPORTANT !

Dès votre arrivée dans la commune, n'oubliez pas de vous faire connaître au secrétariat de Mairie. Cela facilitera vos démarches et nous permettra de vous inviter aux différentes manifestations. Il en est de même pour les départs, n'oubliez pas de nous en informer.

**En revanche, le fait de se déclarer en Mairie ne vaut pas inscription sur la liste électorale, c'est à vous d'en faire la demande.**

## NOËL DE LA SOLIDARITÉ

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé comme chaque année de **maintenir le colis de Noël**. Par ailleurs, les personnes qui ne seraient pas à jour du règlement de la redevance des ordures ménagères ne pourront pas bénéficier de l'aide. Cependant concernant les familles en difficulté pour le paiement (arriéré important), les dossiers seront étudiés au cas par cas.

Les inscriptions se feront du **14 au 25 Novembre 2022 inclus**, sous conditions de ressources et sur présentation des pièces suivantes : livret de famille ou pièces d'identité ; quittance de loyer ; avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 ; justificatifs de revenus du mois en cours (Bulletins de salaire, retraites, pensions y compris retraite complémentaire, avis de paiement ASSEDIC, attestation CAF, pour le RSA : attestation CAF).



## CIMETIÈRE



En cas de vol d'objets funéraires : déposez-plainte en Gendarmerie et contactez la Mairie.

Certains objets sont retrouvés et conservés pendant un an par les Services Techniques. Les poubelles réparties dans les cimetières sont destinées uniquement aux fleurs et pots provenant des sépultures, les marbres et autres objets hors d'usage ou jugés inutiles doivent être emportés par les familles car ils ne sont pas collectés par le SMIRTOM.

## FÊTES À VENIR

### OCTOBRE :

- Samedi 22 : Loto de l'« E.S.H. »

### NOVEMBRE :

- Dimanche 6 : Bourse aux jouets du « Comité des Fêtes »
- Vendredi 11 : - Commémoration de l'Armistice 14-18  
- Banquet de l'U.N.C.
- Samedi 19 : Soirée Beaujolais du « Comité des Fêtes »

### DECEMBRE :

- Dimanche 18 : Noël des Aînés - Distribution des colis

## À NOTER :

### COLIS DES AÎNÉS 2022

**L'âge d'attribution du colis des aînés est de 65 ans.**

**Par ailleurs le Conseil Municipal a décidé que les personnes qui ne seraient pas à jour du règlement de la redevance des ordures ménagères des années antérieures à 2018, ne pourront pas prétendre à la remise de leur colis.**